



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi



CommuniquÃ©s 27.09.2016

Médicaments: curafutura exige des outils efficaces pour maîtriser les coûts

Consultée sur la révision de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et sur celle de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), curafutura demande une révision substantielle des deux ordonnances afin d'améliorer l'économie, la qualité et le calcul du prix des médicaments. Il s'agit notamment de réviser chaque année le prix de tous les médicaments, de définir des conditions plus strictes pour l'octroi du supplément pour innovation et de baisser plus fortement le prix des génériques. L'impératif d'économie doit être inscrit de manière plus claire et mieux compréhensible dans les nouvelles dispositions des ordonnances en question.

Les révisions des ordonnances proposées par le Conseil fédéral sont un premier pas en direction d'une structure adéquate du prix des médicaments. Toutefois, ces mesures ne suffisent pas. Les possibilités de réduction des coûts ne sont de loin pas toutes épuisées.

«curafutura exige que le prix des médicaments soit révisé chaque année, et non tous les trois ans. Il s'agit de remédier à l'inégalité de traitement actuelle des médicaments et de pouvoir réagir plus rapidement aux baisses de prix ou aux variations des taux de change. L'utilisation d'une solution logicielle innovante permettrait de réaliser efficacement cette comparaison annuelle des prix pour une charge raisonnable», souligne Pius Zängerle, directeur de curafutura.

curafutura a déjà présenté une telle plateforme informatique à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). curafutura demande aussi un droit de recours pour les assureurs ou leurs associations pour les cas où le prix d'un médicament est trop élevé ou injustifié.

Des règles plus strictes pour évaluer l'économie

curafutura salue la modification des règles de révision des prix des médicaments. curafutura approuve en particulier le fait que la révision de l'économie d'un médicament ne dépende plus uniquement d'une comparaison de prix avec l'étranger, mais que la comparaison thérapeutique transversale soit aussi prise en compte.

De l'avis de curafutura, cette comparaison thérapeutique devrait toutefois inclure, pour que l'économie puisse être évaluée, des alternatives thérapeutiques et des médicaments dont le brevet est échu.

curafutura demande aussi des baisses de prix plus importantes pour les génériques, qui sont actuellement entre 40% et 50% plus chers en Suisse qu'à l'étranger. Pour être admis, un générique devrait être entre 30% et 80% moins cher que la préparation originale après échéance du brevet. Pour curafutura, il s'agit d'une solution transitoire jusqu'à ce que la législation soit révisée.

«En matière de génériques, curafutura soutient le changement de système annoncé par le Conseil fédéral, pour



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

adopter un système de montants fixes et demande au Conseil fédéral de lancer rapidement une révision correspondante de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Le passage à un système de montants fixes recèle un potentiel d'économies de l'ordre de 350 à 800 millions de francs par année», précise Pius Zängerle, directeur de curafutura.

Des solutions raisonnables pour le remboursement dans les cas particuliers

Les révisions des ordonnances proposées en matière de remboursement de médicaments dans les cas particuliers limitent trop fortement les compétences et l'autonomie des assureurs-maladie. curafutura considère que fournir les données détaillées des patients à l'OFSP lors du remboursement de médicaments dans les cas particuliers est une mesure disproportionnée. À titre d'alternative, elle propose que les assureurs-maladie mettent à disposition un outil de monitoring pour surveiller l'usage qui est fait de ces médicaments.

Par ailleurs, curafutura rejette la définition concrète d'un plafond de 90% de ce prix, qui instaure des incitatifs erronés. curafutura demande en outre qu'un office de conciliation soit créé pour les cas où le fabricant et l'assureur ne parviennent pas à un accord au sujet du remboursement d'un médicament.

«Il est intolérable qu'un patient se voie refuser l'accès à une thérapie essentielle et urgente simplement parce que le fabricant et l'assureur ne parviennent pas à trouver un accord sur le prix. Il est donc urgent de pouvoir compter sur un office de conciliation. Les infractions contre la protection tarifaire ne sauraient pas davantage être tolérées», argumente Pius Zängerle, directeur de curafutura.

Enfin, curafutura refuse le financement d'essais thérapeutiques lorsque l'examen d'un cas particulier par un médecin-conseil n'a pas mis en évidence de manière univoque une utilité importante. Les entreprises peuvent prêter leur concours à des essais thérapeutiques, après concertation avec les médecins traitants. Si les essais thérapeutiques sont concluants, les assureurs tranchent sur la prise en charge des coûts dans les cas particuliers. Au vu de la réglementation en vigueur, il n'y a pas lieu d'agir.

Bon à savoir:

En 2015, près de 6,2 milliards de francs ont été dépensés à titre de coûts pour les médicaments en ambulatoire (prestations brutes des pharmacies, cabinets médicaux et hôpitaux en ambulatoire). Sur l'ensemble des coûts à charge de l'assurance obligatoire des soins, ce montant représente quelque 20%.

Contact pour les médias:

Pius Zängerle, directeur

Téléphone: 031 310 01 84, portable: 079 653 12 60; pius.zaengerle@curafutura.ch

Andrea Arcidiacono, responsable de la communication

Téléphone : 031 310 01 85, portable : 079 830 57 44; andrea.arcidiacono@curafutura.ch

Prise de position de curafutura concernant la révision des ordonnances OAMal et OPAS